

malheureux ou des pauvres qui aspiraient à s'instruire. Au nom de ce groupe-ci, j'exprime à M<sup>me</sup> Lockyer et à sa fille notre plus profonde sympathie.

## TRAVAUX DE LA CHAMBRE

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI, LE VENDREDI 16  
JANVIER

### COMMISSION DE LA RÉGIE INTÉRIEURE

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) présente à Son Excellence le gouverneur général le message suivant:

Le gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'un décret du conseil nommant l'honorable Donald Methuen Fleming, ministre des Finances, l'honorable Léon Balcer, solliciteur général, l'honorable George Clyde Nowlan, ministre du Revenu national, et l'honorable Ellen Louks Fairclough, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes, à titre de commissaires aux fins et en vertu du chapitre 143 des statuts révisés du Canada 1952, intitulé: Loi concernant la Chambre des communes.

### COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial composé de MM. Balcer, Green, Habel, Pallett et Peters soit nommé pour dresser, préparer et remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 65 du Règlement.

La motion est adoptée.

### CHAMBRE DES COMMUNES

#### NOMINATION DU PRÉSIDENT SUPPLÉANT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, à la dernière session, le président suppléant des comités plénières de la Chambre était l'honorable député de la circonscription électorale de Spadina (M. Rea). Nous sommes tous d'avis, je crois, qu'il s'est acquitté de ses fonctions de façon louable et équitable. Je propose donc:

Que M. Charles Rea, député de la circonscription de Spadina, soit nommé président suppléant des comités plénières.

(La motion est adoptée).

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, en temps ordinaire la motion tendant à renvoyer l'ouverture du débat sur le discours du Gouverneur général à la prochaine séance de la Chambre signifierait que nous devrions entreprendre ce débat demain matin à 11 heures. Étant donné que, demain, nous n'avons pas l'intention de faire plus que d'entendre les motionnaires de l'Adresse, je demande l'assentiment de la Chambre pour proposer, appuyé par l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Green):

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera aujourd'hui, reste ajournée jusqu'à demain à deux heures et demie de l'après-midi et que soit suspendue à cet égard l'application de l'alinéa 1 de l'article 2 du Règlement.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, cela nous convient parfaitement.

(La motion est adoptée.)

#### PHOTOGRAPHIE DE LA CHAMBRE, PENDANT LES SÉANCES

M. l'Orateur: Avant de quitter le fauteuil, puis-je demander aux députés s'ils permettent que demain vendredi, tout de suite après l'ouverture de la séance, on vienne photographier la Chambre réunie en séance? L'Office national du film prendra la photographie sans éclairage spécial et sans interrompre nos délibérations. Cette photographie sera à la disposition des députés et du public. Il n'existe pas de photo des membres de la présente législature. Je veux donc croire que les députés seront heureux d'accorder leur permission.

Des voix: D'accord.

(Sur la motion du très honorable M. Diefenbaker, la séance est levée à 4 heures 35 minutes du soir.)